



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

262. Savant. Habile.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

surs aux vertus réelles de l'homme de bien. Il n'y a que la religion qui purifie & qui affermisse les vertus humaines (B).

261. HABILE. CAPABLE.

Habile en général signifie plus que *capable*, soit qu'on parle d'un Général, ou d'un Savant, ou d'un Juge. Un homme peut avoir lu tout ce qu'on a écrit sur la guerre, & même l'avoir vue, sans être *habile* à la faire : il peut être *capable* de commander ; mais pour acquérir le nom d'*habile* Général, il faut qu'il ait commandé plus d'une fois avec succès. Un Juge peut savoir toutes les loix, sans être *habile* à les appliquer. Le Savant peut n'être *habile* ni à écrire ni à enseigner.

L'*habile* homme est donc celui qui fait un grand usage de ce qu'il fait. Le *capable* peut, & l'*habile* exécute (a). (*Encycl.* VIII, 6.)

(a) Voyez Tome I, art. 8.

262. SAVANT. HABILE.

A considérer les choses de près, ces deux termes n'ont pas le même sens. La différence consiste en ce que le mot de *savant* homme marque seulement une mémoire remplie de beaucoup de choses apprises par le moyen de l'étude & du travail : au lieu que le mot d'*habile* homme enchérit sur cela ; il suppose cette science, & ajoute un génie élevé, un esprit solide, un jugement profond, un discernement étendu.

Un homme né avec un esprit médiocre, peut devenir *savant* par l'étude & par le travail, mais non pas *habile* homme, parce qu'il trou-

vera bien dans les livres de quoi remplir sa mémoire, mais non pas de quoi élever la bassesse de son génie & fortifier la foiblesse de son jugement (a). (*Andry de Boisregard*, réfl. sur l'usage prés. de la langue franç. tome I.)

(a) Voyez tome I, art. 9.

263. INSUFFISANCE. INCAPACITÉ. INAPTITUDE.

On désigne par ces mots le manque des dispositions nécessaires pour réussir dans ce qu'on se propose, mais avec des différences.

L'*insuffisance* vient du défaut de proportion entre les moyens & la fin; l'*incapacité*, de la privation des moyens; & l'*inaptitude*, de l'impossibilité d'acquérir aucun moyen.

On peut souvent suppléer à l'*insuffisance*; on peut quelquefois réparer l'*incapacité*; mais l'*inaptitude* est sans remède.

C'est une faute que d'engager les jeunes gens dans les fonctions du ministère ecclésiastique, quand on connoît leur *insuffisance*; c'est un crime que de les y porter quand on connoît leur *incapacité*; c'est un mépris sacrilège de la religion, que de les y forcer par la raison même de leur *inaptitude*: rien de plus commun néanmoins que ces vocations scandaleuses à un état qui exige les dispositions les plus grandes, les plus décidées & les plus saintes (B).

264. MAL-ADRESSE. MAL-HABILETÉ.

L'un & l'autre expriment un défaut d'aptitude pour réussir. Mais il ya entre ces deux termes